

Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

Définitions :

Un trouble spécifique est :

un trouble cognitif, développemental d'un ou de plusieurs apprentissages, durable et persistant, chez un enfant qui par ailleurs ne présente pas :

- de déficit intellectuel
- de trouble sensoriel
- de trouble moteur
- de trouble psychologique grave.

On distingue :

- La dysphasie
- La dyslexie
- La dyspraxie
- La dyscalculie
- Le TDAH (Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité)



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

Chargée de mission



Aide-Handicap-École

N°Azur 0 810 55 55 00

Chargée de mission TSLA

Mme Joëlle RAUNET
Conseillère pédagogique

Coordonnées



IEN ASH

65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex



tshaash67@ac-strasbourg.fr



03 88 45 92 30

Site ASH :

<http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr>

Rubrique : Troubles Spécifiques des Apprentissages

ou sur votre moteur de recherche taper :

ASH 67

Les missions:

L'aide apportée par Mme Raunet s'adresse à tout enseignant du premier et second degré du Bas-Rhin concerné par la problématique ou la prise en charge des troubles spécifiques des apprentissages.

Trois missions

- 1) Informer, former :
Contribuer à la formation continue des enseignants
Constituer un fond documentaire pédagogique accessible aux enseignants du département
- 2) Accompagner in situ :
Venir en appui des enseignants dans la mise en place de projets pédagogiques adaptés dans le cadre du protocole d'accompagnement d'un élève à besoin éducatif particulier
- 3) Collaborer avec les partenaires :
Mettre en œuvre un partenariat avec les professionnels impliqués dans l'aide aux élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages.
Accompagner les familles.
Être l'interlocuteur des associations.

Les partenaires :

Pour l'Education Nationale:

- Les directeurs et enseignants des écoles
- Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés
- Les services de santé scolaire ou la PMI
- Les enseignants-référents handicap
- Les enseignants des U.L.I.S. école et des U.L.I.S. qui accueillent des enfants dyslexiques, dysphasiques et dyspraxiques

Pour le médico-social et sanitaire:

- Le Centre Référent des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA) du CHU de l'Hôpital de Hautepierre à Strasbourg et son Antenne à Haguenau (AETA)
- Les praticiens libéraux: orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, neuropédiatres, psychothérapeutes et réseaux ou centres spécialisés, CAMSP, CMP, CMPP ...
- L'établissement St Charles : ITEP, SESSAD
- Le S.S.E.S.D de l'ARAHM

Et bien sûr:

- Les parents
- Les associations de parents d'enfants « dys »